

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt :

Le 17 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Budget communal, budget eau et assainissement : vote des budgets primitifs de l'exercice 2020**

VU les articles L 2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget eau et assainissement ;

VU les restes à réaliser et les affectations de résultats de l'exercice 2019 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget communal, du budget eau et assainissement présentés par le Maire, soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2020 conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- Le budget Eau et Assainissement, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et est équilibré en recettes et dépenses d'investissement aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	62 373,00 €	62 373,00 €	75 560,00 €	75 560,00 €

- Le budget Communal, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et en suréquilibre en investissement aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	288 508.49 €	288 508.49 €	322 784,87 €	367 784,87 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme.



Le Maire,

*[Signature]*  
 François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
 compte-tenu de la réception en  
 Sous-préfecture, le... 07.10.2020  
 et de la publication, le... 07.10.2020  
 Le Maire,



*[Signature]*  
 F. GORY

Bordereau de dépôt de documents budgétaires valant accusé de réception

Nom de la collectivité : COMMUNE DE SAINT-VICTOR - LA-PLUMERIE

Date d'envoi : 06/08/2020

Les documents doivent être transmis en 1 seul exemplaire.

Nature des documents	Principal	Etat et ASSAMBLEE	CCAS							
compte administratif intégrant les signatures doit obligatoirement être accompagné des documents * ci-dessous :										
* délibération d'approbation du compte administratif										
* compte de gestion (uniquement pages 22, 23 et signatures)										
* délibération d'approbation du compte de gestion										
* note de présentation du compte administratif communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab (t plus)										
état des restes à réaliser										
délibération d'affectation des résultats										
budget primitif intégrant les signatures (1)	X									
délibération d'approbation du budget primitif										
note de présentation du budget primitif (obligatoire pour les communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)	X									
budget supplémentaire intégrant les signatures										
délibération d'approbation du budget supplémentaire										

(1) Si le budget principal est voté avec reprise des résultats et avant le compte administratif, il doit obligatoirement être accompagné :  
 - d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels certifiée du comptable  
 - du compte de gestion ou de la balance des comptes arrêtée au 31/12 de l'année passée  
 - de l'état détaillé des restes à réaliser arrêté au 31/12 de l'année passée

cachet de la collectivité et signature du maire ou du président



F. GORY  
 Stéphane MICHAUX, Secrétaire de mairie  
 04 73 88 66 72 maire.saintvictor@wanadoo.fr

Recu à la Sous-Préfecture de la préfecture / sous-préfecture d'ISSOIRE le 07 AOUT 2020



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt :

Le 17 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

11

Votants :

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.  
 Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : TAXES LOCALES 2020**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, le vote des taux de fiscalité locale était possible jusqu'au 3 juillet 2020. Au-delà de cette date, l'administration fiscale maintenait les taux de 2019. Etant donné le second tour des élections municipales le 28 juin dernier puis l'élection du Maire et des adjoints le 3 juillet dernier, il n'était pas possible de voter ces taux dans le délai imparti. Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil municipale d'acter les taux pour 2020 soit 13.37 % pour la taxe foncière sur le bâti et 47.44 % pour la taxe foncière sur le non bâti. Il indique que le produit fiscal attendu est de 55 553 euros. Monsieur le Maire précise également que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Pour 2020, le produit fiscal attendu est calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation (le produit prévisionnel de la taxe d'habitation indiqué par la DDFIP s'élève à 42 398 €).

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte des taux et produit prévisionnel des taxes directes locales tel que proposé par la Direction départemental des finances publiques :
  - Taxe sur le foncier bâti : taux = 13.37% produit attendu : 31 928 €
  - Taxe sur le foncier non bâti : taux = 47.44 % produit attendu : 23 553 €
  - Taxe d'habitation : produit attendu : 42 398 €
- Dit que ces montants seront inscrits sur le budget primitif 2020 communal.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Reçu à la Sous-Préfecture  
d'ISSOIRE le**

**06 AOUT 2020**

Certifié exécutoire par le Maire  
 compte-tenu de la réception en  
 Sous-préfecture, le 06.08.2020  
 et de la publication, le 06.08.2020  
 Le Maire,



F. GORY



Le Maire,

François GORY



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 17 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

## Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'acquisition d'une nouvelle camionnette pour l'employé communal aux services techniques est devenu indispensable. En effet, le Master Renault actuel nécessite des réparations sur le moteur qui engendreraient un coût trop important. Cette acquisition est évoquée depuis 2019. Un véhicule de même type de 2013, d'occasion, est disponible chez l'entreprise Henri Vaissière à Clermont-Ferrand pour un montant de 12 000 € HT. Monsieur le Maire propose de valider cet achat.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'achat d'une nouvelle camionnette MASTER III Renault pour un montant de 12 000 € HT auprès de l'entreprise Henri VAISSIERE.
- Décide de vendre l'ancien MASTER en l'état au prix de 1 000 euros.
- Charge le maire de la publicité de cette vente et des démarches administratives afférentes à la vente et à l'acquisition.
- Dit que des crédits seront inscrits en investissement au budget primitif 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le... 06.08.20  
et de la publication, le... 06.08.20  
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



F. GORY

**Reçu à la Sous-Préfecture  
d'ISSOIRE le**

**06 AOUT 2020**



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 17 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

## **Objet : Complément éclairage public à La Costa**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de complément d'éclairage public a été faite en début d'année par des riverains de la voie communale de La Costa. Un regard d'attente existe déjà à l'emplacement souhaité. Le SIEG 63 a été sollicité pour un devis. Jacques GIOGHI s'est occupé de ce dossier. Il en résulte un coût de travaux estimé à 1 600 euros HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en finançant à hauteur de 50% du montant HT ainsi que la TVA et en demandant un fonds de concours à la commune égal à 50 % soit 800 €.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux de complément d'éclairage public sur la voie communale de La Costa pour un montant de 1600 HT proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.
- Accepte de co-financer ces travaux à hauteur de 800 euros par le biais d'un fond de concours.
- Autorise le maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal.
- Dit que des crédits seront inscrits en investissement au budget primitif 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 06.08.2020  
et de la publication, le 06.08.2020  
Le Maire,



F. GORY



Le Maire,

François GORY

Reçu à la Sous-Préfecture  
d'ISSOIRE le

06 AOUT 2020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 17 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.  
Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Offre d'achat d'une parcelle par HIVORY

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la société HIVORY SAS propriétaire d'un relais de téléphonie mobile (ex SFR) au Puy de Bessolles souhaite acquérir une parcelle d'une surface de 80 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle ZO n°2 dans le cadre de sa politique patrimoniale concernant ses installations pour la somme de 10 000 euros HT. Monsieur le Maire rappelle que le loyer versé par HIVORY SAS annuellement est d'environ 2 800 euros par an.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Considérant que la perception d'un loyer annuel constitue une recette régulière et certaine pour le budget de la commune, refuse l'offre d'achat de la société HIVORY SAS.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 06/08/2020  
et de la publication, le 06/08/2020  
Le Maire,

 Le Maire,  
François GORY



F. GORY

**Reçu à la Sous-Préfecture  
d'ISSOIRE le**

**06 AOUT 2020**

